

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Session ordinaire – Séance du 20 OCTOBRE 2022**

**Délibération n° 2022-81**

**ADHÉSION DU CCAS AU RÉSEAU GALAS (GROUPEMENT DES ACTEURS LOCAUX DE L'ALIMENTATION SOLIDAIRE) ET À L'UGESS (UNION DES GROUPEMENTS DES ÉPICERIES SOCIALES ET SOLIDAIRES)**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Président du CCAS, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**PRÉSENTS : 10**

Mesdames, Messieurs : Sylvie CASSOU-SCHOTTE – Vice-Présidente, Arnaud ARFEUILLE, Michèle BOURGEON, Ghislaine BOUVIER, Marie-Ange CHAUSSOY, Sylvie DELUC, Marie-Michelle MAURY, Hélène MAZEIRAUD-PERON, Annie MONBEIG, Jacques NAU.

**EXCUSÉS : 5**

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI – Président, Kubilay ERTEKIN, Fabienne JOUVET (Pouvoir à Michèle BOURGEON), Émilie MARCHÈS (Pouvoir à Marie-Ange CHAUSSOY), Anne QUEYREIX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Arnaud ARFEUILLE**

Madame Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'Épicerie Sociale et Solidaire du Relais des Solidarités est âgée de 6 ans. Il est temps pour elle de s'associer à un réseau lui permettant d'avoir un écho (et des appuis) sur le plan national, et à l'échelle locale.

Par ailleurs, concernant son approvisionnement, l'épicerie sociale et solidaire fonctionne avec deux enseignes de la grande distribution. La crise sanitaire a toutefois mis en lumière la nécessité de penser notre alimentation différemment ; en favorisant notamment les circuits courts, l'alimentation saine, et durable.

Dans ce contexte, le CCAS a réétudié les possibilités offertes en Gironde pour tendre vers ces objectifs : s'appuyer sur un réseau local et travailler la question de l'approvisionnement.

Pour cela, il est proposé l'adhésion du CCAS au GALAS (Groupement des Acteurs Locaux et de l'Alimentation Solidaire).

L'association GALAS créée en mai 2019 vise à structurer une solidarité et une coopération opérationnelle entre acteurs publics et privés de l'alimentation solidaire, afin de renforcer les possibilités d'action de chacun et d'améliorer la qualité des services délivrés. Ceci dans un objectif de développement et de mutualisation.

Le GALAS regroupe actuellement 12 structures adhérentes (associations et CCAS), principalement des épiceries sociales et solidaires en Gironde. Le GALAS est également adhérent à l'UGESS (Union Nationale des Groupements des Épiceries Sociales et Solidaires). L'UGESS est une union d'acteurs qui s'engage à signer et mettre en œuvre la charte nationale des épiceries sociales et solidaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'autoriser Monsieur le Président du CCAS :

- à transmettre au GALAS tous les pièces nécessaires à l'adhésion du CCAS au groupement,
- à adhérer à l'UGESS et à signer la charte nationale des épiceries sociales et solidaires
- à verser la somme de 30 € correspondant au montant de l'adhésion au GALAS.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Mérignac, le 20 octobre 2022.

**Arnaud ARFEUILLE**  
Secrétaire de séance

**Sylvie CASSOU-SCHOTTE**  
Vice-Présidente du Centre Communal  
d'Action Sociale

